

M. Pierce: Non, nous avons enquêté sur la possibilité d'augmentation immédiate des allocations familiales et nous avons décidé, pour certaines raisons, de ne pas continuer dans ce sens. Comme première étape, nous avons fait un essai avec le gouvernement provincial, mais nous sommes revenus sur notre décision. Cependant, nous n'avons pas étudié la question du revenu annuel garanti.

Le vice-président: Dans presque chaque mémoire qu'on nous a présenté, on a fait mention du revenu annuel garanti. Mais, à ma surprise, très peu se sont préoccupés sérieusement de savoir d'où proviendrait l'argent. Aussi, si c'est là la réponse, d'où l'argent viendra-t-il? Sera-t-il imprimé ou l'obtiendra-t-on par une augmentation des impôts? Je pense que le comité aimerait avoir quelques informations sur cet aspect de la recommandation.

Le sénateur McGrand: Voilà pourquoi j'ai posé la question.

La sénatrice Inman: M. le Président, relativement à cette recommandation, sous la rubrique de la sécurité sociale et du revenu annuel garanti, dans la subdivision (c), on fait allusion au "minimum uniforme de revenu". Comment cela pourrait-il fonctionner, quand, dans les provinces, les locations, prix et services subissent une variation si grande? Comment un revenu minimum uniforme serait-il possible?

M. Pierce: A mon avis, l'idée, ici, se rapprochait de la conception adoptée en ce qui concerne des programmes, tels que les allocations familiales, par exemple, où il y avait une conception uniforme et assez générale, ainsi que le programme relatif à la sécurité d'existence des vieillards. Le but poursuivi, selon moi, était que, s'il est vrai qu'il peut être nécessaire de tenir compte des disparités entre les régions, le principe est que certaines catégories ne doivent pas être traitées différemment. En d'autres termes, il ne doit pas y avoir de division en plusieurs groupes parce que cela comporte un inconvénient sérieux. C'est la raison pour laquelle nous sommes favorables à l'idée d'uniformité en vue de tenir compte du fait que les dépenses résultant des versements faits à ceux qui n'en ont pas besoin, peuvent être remboursées par le truchement de l'impôt. Soit dit en passant, cette recommandation relative à tous les revenus et allocations au titre de l'assistance sociale, fournis d'une façon générale, émanait de notre propre conférence sur l'assistance aux pauvres qui travaillent. Dans les cas où de semblables allocations ne sont pas nécessaires, elles peuvent être remboursées de sorte qu'il y a ici un certain transfert.

M. Craigs: Madame la sénatrice, laissez-moi vous donner un exemple classique du large fossé

qui sépare le travailleur pauvre des autres travailleurs et vous dire pourquoi nous croyons qu'il doit y avoir un revenu minimum. Prenez, par exemple, la ville de Sudbury, où domine d'une manière générale, l'exploitation des mines de nickel. Présentement, le salaire minimum légal, en Ontario, est un dollar et trente de l'heure pour une semaine de quarante-huit heures. Cependant, le taux moyen par heure pour un individu travaillant pour INCO, est environ de quatre dollars de l'heure pour une semaine normale de quarante heures. Il y a donc ici un large secteur de la population qui gagne de bons salaires et, à mon avis, c'est vraiment très bien; mais il y a aussi un pourcentage de la population que l'on ne peut aider parce que le salaire minimum légal n'atteint pas le niveau nécessaire pour garder ces gens sur le même pied que la vaste population de travailleurs de Sudbury. Je pense ici aux gens qui travaillent dans de petits magasins, les industries secondaires et les entreprises secondaires.

Le sénateur McGrand: Vous avez très bien répondu à ma question, mais j'en aurais une autre. Quelle proportion existe-t-il entre les deux groupes? Vous avez dit que le secteur de la population qui travaillait dans l'industrie du nickel serait dans cette catégorie élevée de quatre dollars de l'heure.

M. Craigs: Le minimum est à peu près cela.

Le sénateur McGrand: Quelle proportion de la population fait partie de cette catégorie et quelle proportion fait partie de la catégorie de un dollar et trente de l'heure?

M. Craigs: Tout ce que je peux dire, c'est que les membres de United Steel Workers Union, poste 65, à Sudbury, sont approximativement 14,000, de sorte que l'on retrouve ce nombre au moins dans la grande catégorie. Maintenant, de quelle façon cela se rattache à la population totale, il est difficile de le dire pour l'instant; mais, évidemment, que 14,000 personnes aient un niveau de salaire acceptable, cela se voit tout aussi bien dans les prix non seulement des produits mais aussi des services. Ceci impose, en retour, de grandes privations au secteur de la population qui ne fait pas partie de ce groupe.

Je fais un travail d'arbitrage et je peux vous donner un exemple typique de ce qui arrive quand il y a un manque de flexibilité, qu'une décision est prise en vertu de la législation présente, laquelle s'avère extrêmement rigide. Il y avait deux familles dont les membres savaient à peine lire et écrire. Quand je dis à peine, je veux dire qu'ils pouvaient tout juste écrire leur nom plutôt que de faire une croix. Les chefs de famille travaillaient pour le Ministère des Travaux Publics à Sudbury en tant que manoeuvres; ils nettoyaient les fossés, creusaient des trous et les